



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT 571-2024 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT 313-2023 MODIFIANT L'ENTENTE PORTANT SUR  
L'ÉTABLISSEMENT DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE D'ALMA**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

**Que** lors de la séance tenue le 8 avril 2024, le Conseil de la municipalité d'Hébertville a procédé à l'adoption du règlement 571-2024 ayant pour objet de modifier le règlement 313-2023 modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la ville d'Alma.

De déléguer la greffière-trésorière adjointe pour la signature du présent avis public.

Ce règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Que** le règlement sera officiellement en vigueur le 9 avril 2024.

**Que** le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville situé au 351, rue Turgeon, à Hébertville, aux heures régulières de bureau.

Donné à Hébertville, ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

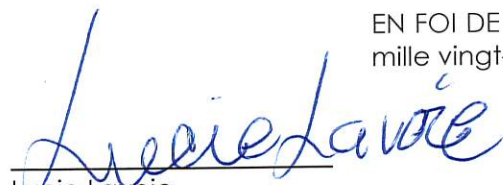
  
Lucie Lavoie  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Lucie Lavoie, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, résidante à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 9 avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

  
Lucie Lavoie  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe